

Europäisches Patentamt European Patent Office Office européen des brevets



(11) **EP 1 279 441 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication: 29.01.2003 Bulletin 2003/05

(51) Int Cl.7: **B05C 1/02**

(21) Numéro de dépôt: 02102052.4

(22) Date de dépôt: 23.07.2002

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 24.07.2001 FR 0109875

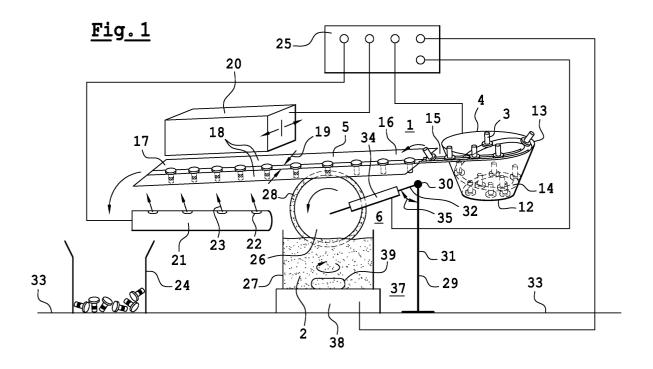
(71) Demandeur: Lionis, Lionel 95000 Boisemont Cergy (FR) (72) Inventeur: Lionis, Lionel 95000 Boisemont Cergy (FR)

 (74) Mandataire: Schmit, Christian Norbert Marie et al Cabinet Christian Schmit et Associés,
 8, place du Ponceau
 95000 Cergy (FR)

(54) Machine à déposer de la colle sur des vis et procédé associé

(57) Les petites vis (3) sont de plus en plus utilisées pour la fabrication de petits objets comme des montres ou des lunettes. Afin d'obtenir des vis (3) recouvertes de colle (2) sur leur tige (7), l'invention prévoit une machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3), notamment sur des vis de petites tailles. Cette machine

(1) comporte un dispositif (6) permettant un dépôt de colle (2) sur la vis (3) de telle manière que la vis entre en contact avec le disque (26) et réalise alors une rotation sur elle-même. Cette rotation de la vis sur elle-même permet d'encoller au moins la surface latérale (9) de la tige (7) de la vis (3). Puis les vis (3) sont séchées à l'aide d'une soufflerie (21) ajoutée au dispositif (6).



Description

[0001] L'invention a pour objet une machine à déposer de la colle sur des vis et son procédé associé. L'invention a pour but d'automatiser le procédé de dépôt de colle sur des vis notamment sur des vis de petites tailles. Elle est plus particulièrement destinée aux domaines de la lunetterie, de la bijouterie, et la micromécanique mais pourrait être utilisée dans d'autres domaines.

[0002] Le montage par exemple d'une monture d'une paire de lunettes ou bien la fabrication d'une montre nécessite l'utilisation de petites vis. D'une manière générale, une vis comporte une tige plus ou moins longue et une tête située sur l'une des extrémités de la tige. La tête a un diamètre plus large que la tige. La tige comporte sur toute sa longueur une surface latérale munie d'un filetage à un pas de vis mâle destiné à venir se loger dans un trou muni également sur sa surface interne d'un filetage à pas de vis femelle complémentaire. La tige comporte également à l'extrémité opposée de la tête de la vis, une surface inférieure correspondant à la section de la tige.

[0003] Une vis de petite taille se caractérise par le fait qu'il est difficilement possible de tenir une telle vis entre deux doigts d'une main. Une vis de petite taille se caractérise essentiellement par ses dimensions. Dans un exemple, une vis de petite taille ne dépasse pas une largeur du plus gros doigt de la main. Dans un autre exemple, une vis de petite taille utilisée pour le montage des montures d'une paire de lunettes a un diamètre de 1,2 millimètres pour la tâte

[0004] Après la mise en place de ces vis et en particulier de ces petites vis sur des objets comme les lunettes ou les montres, il peut arriver parfois qu'au cours du temps et de l'utilisation de l'objet, la vis se dévisse et se déloge du trou dans lequel la vis a été vissée. Dans ce cas, il est nécessaire de revisser la vis à l'aide d'un tournevis adapté à la taille de la vis de manière à maintenir entre eux les éléments constituant l'objet. Dans le cas d'une monture de lunettes, une petite vis peut se déloger d'une articulation entre un bras destiné à être posé sur des oreilles d'un utilisateur et un autre bras destiné à être posé sur le nez de ce même utilisateur. La petite vis délogée peut être remise en place à l'aide d'un tournevis adapté.

[0005] Pour résoudre le problème de dévissage potentiel d'une vis, il est possible de fabriquer des vis recouvertes de colle ou encollées et en particulier encollées de colle sur au moins la surface latérale de la tige de la vis. Une fois la vis serrée à l'intérieur d'un trou, la colle présente à la surface de la tige de la vis permet de maintenir durablement la liaison entre la surface interne du trou et la surface latérale et inférieure de la tige de la vis.

[0006] De telles vis préalablement encollées peuvent être obtenues par plusieurs méthodes. Notamment, il est connu une méthode artisanale. La méthode artisa-

nale consiste en l'utilisation d'un bac contenant une colle. Dans ce bac, les vis sont déposées de telle manière que seule la tige de la vis est plongée dans la colle. Une fois la tige recouverte de colle, les vis sont enlevées du bac et séchées. Cependant, cette méthode artisanale nécessite de disposer manuellement les vis une par une de telle manière que seule la tige baigne dans le liquide. Une fois encollées, les vis doivent être enlevées du bac manuellement et une par une. Puis elles sont séchées individuellement de telle manière qu'elles ne se touchent pas entre elles et qu'elles ne collent pas entre elles. Cette méthode ne permet d'obtenir simultanément qu'un nombre limité de vis encollées. Cette méthode nécessite, en outre, la présence d'un opérateur. Ainsi, cette méthode est une méthode fastidieuse et non rentable du point de vue du temps de réalisation et du point de vue économique.

[0007] Or actuellement, les besoins en petites vis préalablement encollées augmentent et la nécessité d'obtenir ces petites vis en nombre de plus en plus important augmente également. De plus, l'avantage de ces vis encollées est que ces vis permettent une meilleure étanchéité de la liaison de la vis avec le trou dans lequel elles s'insèrent.

[0008] Cependant, certains problèmes peuvent se poser à l'homme du métier face à l'obtention de vis encollées, en particulier sur des petites vis. En effet, la vis à encoller est de préférence de petite taille. La manipulation de plusieurs petites vis à la fois avec les doigts de l'opérateur est donc rendue difficile à effectuer. Notamment, le dépôt de la colle de préférence uniquement sur la tige de la vis est rendu d'autant plus difficile que la tige est petite. De même, le séchage de la vis encollée doit s'effectuer de telle manière que les vis ne puissent pas se coller entre elles. Et enfin, l'obtention simultanée d'une grande quantité de ces petites vis encollées est difficilement réalisable manuellement.

[0009] Pour résoudre ces problèmes, l'invention prévoit d'automatiser le procédé d'obtention de vis préalablement encollées. L'invention consiste en une machine à déposer de la colle telle que cette machine ne nécessite pas l'intervention d'un opérateur. En outre cette machine permet, selon l'invention, de déposer de la colle sur un grand nombre de vis à la fois, et en particulier des petites vis. L'invention comporte un disque en rotation baignant au moins partiellement dans un bac contenant de la colle. La vitesse de rotation du disque est telle que la colle se concentre à la périphérie du disque. Puis le disque, par l'intermédiaire de la colle, est mis en contact avec au moins une vis pour communiquer un mouvement de rotation puis de propulsion à la vis suffisamment rapide pour encoller au moins la totalité du pourtour d'au moins une partie de la surface latérale de la tige de chaque vis en contact avec la colle sur le disque. Nous verrons plus précisément que c'est la colle répartie sur une partie du disque qui est directement en contact avec la vis.

[0010] La colle déposée sur la vis est de type résine

20

époxy microencapsulée. Cette colle est microencapsulée de telle manière que lorsque la vis encollée est vissée à l'intérieur d'un trou correspondant, des microcapsules s'écrasent au fur et à mesure du vissage pour déverser leur contenus dans le filetage de la vis et du trou. Les microcapsules contenant la colle de type résine époxy sont mises en suspension dans une autre colle. Cette autre colle est liquide et contient un durcisseur et un colorant. Le durcisseur permet d'obtenir la polymérisation de la résine époxy libérée par les microcapsules écrasées lors du vissage. Le colorant permet de visualiser l'endroit sur la tige où a été déposée la colle. Cette colle avec ces microcapsules est réalisée de telle manière qu'elle permet au moins une deuxième, voire une troisième opération de vissage de la vis. Ainsi, dans le cas où la vis a été dévissée pour repositionner un assemblage, ou effectuer un réglage, il est possible de visser de nouveau cette vis, des microcapsules n'ayant pas été écrasées lors d'un précédent vissage pouvant alors libérer leur contenu.

[0011] L'invention a donc pour objet une machine à déposer de la colle sur des vis comportant

- un moyen permettant de mettre en place au moins une vis de petite taille comprenant une tige et une tête munie d'une surface latérale et d'une surface inférieure,
- une colle particulière, et
- un dispositif pour déposer la colle sur au moins une vis de petite taille comportant un disque en rotation baignant au moins partiellement dans un bac contenant la colle pour recevoir de la colle sur une périphérie du disque, caractérisée en ce que
- le moyen permettant de mettre en place au moins une vis comporte un rail directeur, lequel rail est destiné à porter au moins une vis et est disposé de telle manière que le disque encolle la vis selon un plan défini par la ligne d'avancement de la vis sur le rail, et
- la vitesse de rotation du disque est telle que le disque est mis en contact avec au moins une vis, au niveau de la périphérie encollée du disque, pour communiquer un mouvement de rotation à chaque vis suffisamment rapide pour encoller au moins la totalité du pourtour d'au moins une partie de la surface latérale de la tige de chaque vis en contact avec le disque et pour propulser la vis vers une sortie du rail.

[0012] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit, et à l'examen des figures qui l'accompagnent. Celles-ci ne sont représentées qu'à titre indicatif et nullement limitatif de l'invention. Les figures montrent :

 Figure 1 : une représentation schématique de la machine, selon l'invention, pour déposer de la colle sur au moins une vis de petite taille;

- Figure 2 : une représentation schématique d'une vis de petite taille ;
- Figures 3a à 3d : une représentation schématique de l'encollage d'une vis en fonction de la position du disque par rapport au plan défini par une ligne d'avancement de la vis et par la position de la vis selon l'invention;
- Figures 4a et 4b: une représentation tridimensionnelle de l'encollage d'une vis en fonction de la position du disque par rapport au plan défini par une ligne d'avancement de la vis et par la position de la vis, selon l'invention.

[0013] La figure 1 montre une machine 1 à déposer de la colle 2 sur des vis 3 conforme à l'invention. La machine 1 à déposer de la colle 2 sur des vis 3 comporte, selon le sens de déplacement de la vis 3, un moyen 4 permettant de mettre en place sur un rail 5 directeur, au moins une vis 3 de petite taille et un dispositif 6 pour déposer la colle 2 sur au moins une vis 3 de petite taille. [0014] Comme décrit précédemment et comme le montrent les figures 2, 4a et 4b, une vis 3 comporte une tige 7 plus ou moins longue et une tête 8 située sur l'une des extrémités de la tige 7. La tête 8 a un diamètre plus large que la tige 7. La tige 7 comporte sur toute sa longueur une surface latérale 9 munie d'un filetage à pas de vis mâle 10 et à l'extrémité opposée de la tête 8, une surface inférieure 11 correspondant à une section de la tige 7. Les vis 3 sont préférentiellement fabriquées en inox de telle manière qu'elles ne s'oxydent pas et qu'elles sont les plus légères possible. Elles peuvent être également fabriquées en acier, en or, en titane, en platine ou en inox plaqué or.

[0015] Le moyen 4, figure 1, permettant de positionner les vis 3 dans une certaine position sur le rail directeur 5 est de préférence un bol vibrant 4. Ce bol vibrant 4, est un récipient creux de forme globalement conique. Il possède une base 12 de plus faible diamètre et un sommet 13 de plus grand diamètre. A partir de la base 12 et à l'intérieur du bol 4, un chemin d'accès 14 de forme hélicoïdale est creusé dans la paroi du bol 4 jusqu'au au sommet 13 du bol 4. Le chemin d'accès 14 a une largeur qui correspond au moins à la taille de la tête 8 de la vis 3. Comme sa dénomination l'indique, le bol vibrant 4 a la propriété de vibrer de telle manière que les vis 3 puissent s'organiser en rang d'oignons, la tête 8 posée sur le chemin d'accès 14 de telle manière que les vis puissent se déplacer en direction du sommet 13 du bol 4. Pour ce faire, le bol 4 est muni d'un moteur, non représenté, permettant de faire vibrer le bol 4.

[0016] Le trajet parcouru par la vis est alors interrompu à l'endroit où débouche le chemin 14 au sommet 13 du bol 4. Le relais du trajet parcouru par la vis 3 est assuré par le rail directeur 5. L'interruption du trajet de la vis 3 entre le sommet 13 du bol 4 et le rail 5 correspond à un vide 15. Ce vide 15 doit correspondre à une distance telle que la vis ne puisse pas tomber du bol 4 et du rail 5. Il est nécessaire car la vibration du bol 4 n'est

6

pas obligatoirement synchrone avec celle du rail 5.

[0017] Le rail 5 comporte une entrée 16 et une sortie 17. L'entrée 16 fait indirectement suite au trajet de la vis 3 sortant du chemin 14 au sommet 13 du bol 4, par l'intermédiaire du vide 15. La sortie 17 correspond à l'extrémité opposée de l'entrée 16 du rail 5. Le rail 5 comporte deux lames 18 espacées entre elles selon un certain écartement 19. Cet écartement 19 permet aux lames 18 de maintenir chaque vis 3 au niveau de la tête 8 tout en laissant la possibilité à la vis 3 de se déplacer par vibration. L'écartement 19 entre les deux lames 18 est réglable et est fonction des caractéristiques de la vis 3. Par exemple, il est possible de resserrer ou d'écarter les deux lames 18 de telle manière qu'elles puissent s'adapter au diamètre de la tige 7 de la vis 3 à encoller. En effet, l'écartement 19 entre les deux lames 18 peut être réglé, par exemple, au moyen de vis de réglage, non représentées, situées sur chacune des extrémités 16 et 17 du rail 5. L'écartement 19 des deux lames 18 s'effectue par vissage par exemple de chacune des vis de réglage aux deux extrémités 16 et 17 du rail 5. Ou bien, l'écartement 19 entre les deux lames 18 peut être réglée en solidarisant chacune des vis de réglage aux deux extrémités 16 et 17 afin d'obtenir un réglage unique. Ce dernier réglage présente l'avantage d'obtenir un écartement 19 des deux lames 18 uniforme le long du rail 5.

[0018] Pour faciliter un déplacement de la vis 3 vers la sortie 17 du rail 5, le rail 5 peut être incliné vers la sortie 17 du rail 5. Dans un exemple, l'entrée 16 du rail 5 est surélevée par rapport à la sortie 17. Pour faciliter un déplacement de la vis 3 vers la sortie 17, une source vibratoire peut également être installée à proximité du rail 5. Cette source vibratoire peut être une boîte vibrante 20 installée à proximité du rail 5 de telle manière que la boîte vibrante 20 puisse transmettre sa vibration au rail 5. Comme pour le bol 4, le rail 5 peut ainsi vibrer de telle manière que les vis s'organisent les unes derrière les autres.

[0019] La machine 1 à déposer de la colle comporte un système de soufflerie 21 pour sécher la colle 2. Ce système de soufflerie 21 est disposé à proximité du trajet de la vis 3, le long du rail 5 et après le dispositif 6 selon l'invention. Cette soufflerie 21, par le souffle qu'elle dégage, peut également faciliter le déplacement de la vis 3 encollée dans la direction voulue. Par exemple, cette soufflerie 21 peut être un tuyau muni de trous 22 orientés selon une direction, représentée par une flèche 23 sur la figure 1, telle que le souffle sortant de ces trous 22 facilite le déplacement de la vis 3 dans le sens voulu. [0020] A la sortie 17 du rail 5, est disposé un bac 24 permettant de récolter les vis 3 encollées et séchées. [0021] Un bloc d'alimentation 25 est installé à proximité de cette machine 1 afin de commander chacun des moteurs, non représentés, du bol 4, de la boîte vibrante 20 et de la soufflerie 21.

[0022] Le dispositif 6, selon l'invention, est situé à proximité des lames 18, de préférence proche de l'en-

trée 16 du rail 5 et avant la soufflerie 21.

[0023] Selon l'invention, la machine 1 comporte un dispositif 6 pour déposer la colle 2 sur au moins une vis 3 de petite taille. Ce dispositif 6 comporte un disque 26 en rotation baignant au moins partiellement dans un bac 27 contenant de la colle 2. Le disque 26 est en acier dur trempé et le disque 26 possède une périphérie 28 affûtée. Le disque 26 est fixé à un bras articulé 29. Ce bras articulé 29 est amovible de telle manière que le disque 26 puisse encoller par-devant ou par derrière la vis 3 par rapport à un plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5. La ligne d'avancement est symbolisée par le rail 5 lui-même. Le bras articulé 29 comporte une articulation 30, une première partie 31 et une deuxième partie 32 de part et d'autre de l'articulation 30.

[0024] La première partie 31 du bras articulé 29 est posée sur un support 33 représenté par un trait continu sur la figure 1. La deuxième partie 32 est reliée au disque 26 selon l'invention. Cette deuxième partie 32 est muni d'un moteur 34 permettant de faire tourner la partie 32 ainsi que le disque 26. La vitesse de rotation de cette deuxième partie 32, et donc du disque 26, est adaptable en fonction de la taille de la vis 3. Cette adaptation de la vitesse de rotation du disque 26 est réalisée à l'aide d'un moyen de réglage, non représenté, commandé par le bloc d'alimentation 25. La vitesse de rotation du disque 26 est suffisamment importante pour concentrer la colle 2 sur la périphérie 28 du disque 26.

[0025] Les deux parties 31 et 32 sont écartées selon un angle d'écartement 35. Cet angle d'écartement 35 est choisi de telle manière qu'il permette au disque 26 d'encoller la surface latérale 9 uniquement ou bien la surface latérale 9 et la surface inférieure 11 d'une vis 3 suivant que l'encollage est réalisé par-devant ou par derrière par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5.

[0026] Selon l'invention, le disque 26 a une position telle que cette position permet au disque 26 d'être en contact, à un moment donné, à la fois au moins avec une vis 3 se déplaçant sur le rail 5 et avec la colle 2 contenu dans le bac 27.

[0027] Le contact entre la vis 3 se déplaçant sur le rail 5 et le disque 26 s'effectue grâce à un angle de contact 36, visible sur les figures 3a et 3b. Cet angle de contact 36 est choisi en fonction de la taille de la vis 3. L'angle de contact 36 est choisi de telle manière que le disque soit en contact avec la tige 7 de la vis 3 au moment du passage de la vis 3 sur le rail 5. Par exemple, l'angle de contact 36 entre la vis 3 et le disque 26 est de l'ordre de quarante degrés. Pour régler cet angle de contact 36, il suffit de régler l'angle d'écartement 35 des deux parties 31 et 32 et de déplacer par glissement sur le support 33, la partie 31 du bras articulé 29 amovible.

[0028] Le bac 27 contient de la colle particulière 2 liquide et homogène de telle manière que cette colle 2 ne forme pas d'amas ou de grumeaux. Pour cela, le bac

50

27 contenant la colle 2 est muni d'un agitateur 37, figure 1. Cet agitateur 37 comporte un appareil 38 et un aimant 39. L'appareil 38 est situé sous le bac 27 et dans un exemple, cet agitateur est posé sur le support 33. L'appareil 38 est destiné à faire tourner l'aimant 39 situé dans le fond du bac 27. La mise en marche du moteur, non représenté, de cet agitateur 37 est également commandée par le bloc d'alimentation 25.

[0029] La colle 2 utilisée est une colle 2 de type résine époxy microcapsulée. Cette colle 2 microencapsulée présente l'avantage de pouvoir conserver les vis 3 préalablement encollées. Ces microcapsules ne déverseront leur contenu qu'une fois que la vis sera vissée dans un trou.

[0030] La machine 1 selon l'invention, fonctionne de la manière suivante comme représentée sur la figure 1. Les vis 3 sont tout d'abord déposées n'importe comment dans le fond du bol 4 à l'endroit où se situe la base 12. Puis, la machine 1 est mise en marche à l'aide du bloc d'alimentation 25. Le bloc d'alimentation 25 permet de faire vibrer le bol 4 et le rail 5 par l'intermédiaire de la boîte vibrante 20. Le bloc d'alimentation 25 permet également de faire fonctionner la soufflerie 21. En vibrant, le bol 4 permet aux vis 3 de s'agencer régulièrement en rang d'oignons le long du chemin 14. Les vis 3 se disposent de telle manière que leur tête 8 est posée sur le chemin 14 et que leur tige 7 est disposée en l'air. Une fois arrivées au sommet 13 du bol 4 vibrant, les vis 3 sont réparties uniformément en rang d'oignons. Le fait que le moteur du bol 4 et le moteur de la boîte vibrante 20 sont commandés séparément par le bloc d'alimentation 25, le bol 4 et le rail 5 ne vibrent pas à la même vitesse. La vis 3 réalise donc un saut à l'endroit où se situe le vide 15 entre l'endroit où débouche le chemin 14 au sommet 13 du bol 4 et l'entrée 16 du rail 5. Ce saut est représenté par une flèche sur la figure 1. Ce saut est réalisé de telle manière que la vis 3 réalise une rotation de cent quatre-vingts degrés. Par cette rotation de cent quatre-vingts degrés, la vis 3 posée sur le chemin 14, se retrouve suspendue par sa tête 8 entre les deux lames 18 du rail 5 de telle manière que la tige 7 puisse être libre et accessible en dessous des lames 18 du rail 5. Puis, du fait de la vibration et de l'inclinaison du rail 5, la vis 3 est amenée à se déplacer depuis le bol 4 vibrant jusqu'à la sortie 17 du rail 5.

[0031] Alors que la vis 3 se déplace sur le rail 5, le disque 26 tourne en continu tout en baignant partiellement dans le bac 27 contenant la colle 2. Ainsi, en tournant, la force centrifuge du disque 26 est telle que cette force favorise une concentration de la colle 2 vers la périphérie 28 affûtée du disque 26. Avant le contact de la vis 3 avec le disque 26 en rotation, la vitesse linéaire de la périphérie 28 du disque 26 est supérieure à la vitesse de déplacement de la vis 3 située sur le rail 5 avant son contact avec le disque 26. Au moment du contact, le disque 26 communique un mouvement de rotation à la vis 3 suffisamment rapide pour encoller la tige 7 de la vis 3. La vis 3 est propulsée par ce mouvement de ro-

tation vers la sortie 17 du rail 5 de telle manière que la vis 3 est encollée au moins sur la totalité du pourtour d'au moins une partie de la surface latérale de la tige 7. Plus précisément, comme mentionné précédemment, la vis 3 est encollée au contact de la colle 2 concentrée à la périphérie 28 du disque 26. Les vis 3 sont ensuite propulsées sur le rail 5 toujours dans le sens de déplacement de la vis 3 après leur contact avec le disque 26 de manière à ce que les vis 3 n'entrent pas en contact les unes avec les autres une fois qu'elles sont fraîchement encollées.

[0032] Comme déjà mentionné précédemment, deux types d'encollage de la vis 3 peuvent être réalisés, figures 3a à 3d, 4a et 4b. L'encollage de la vis 3 peut se réaliser par-devant la vis 3, figure 3a et 3b, par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5. Le contact de la périphérie 28 du disque 26 sur la vis 3 est tel que seule la surface latérale 9 de la vis 3 est encollée, figures 3a, 3b et 4a. L'encollage de la vis 3 peut se réaliser également par derrière de la vis 3, figure 3c et 3d, par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5. Le contact de la périphérie 28 du disque 26 sur la vis 3 est tel que la totalité du pourtour d'au moins une partie de la surface latérale 9 et la surface inférieure 11 de la vis 3 est encollée, figures 3c, 3d et 4b. Une fois propulsées, les vis 3 fraîchement encollées sont séchées individuellement à l'aide de la soufflerie 21. Après quelques instants de séchage, les vis 3 peuvent alors s'agglutiner à la sortie 17 du rail 5 le temps d'atteindre la sortie 17 pour glisser dans le bac 24.

[0033] En variante, il est possible d'augmenter ou de diminuer la surface 40 à encoller sur la tige 7. Ainsi, il est possible de mettre le bras articulé 29 dans une position telle que la périphérie 28 du disque 26 est plaquée contre la tige 7 pour faire basculer la tige 7 en arrière ou en avant, figures 3b et 3d respectivement par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5 dans le cas où la vis 3 est encollée respectivement, par-devant ou par derrière par rapport au plan défini par cette même ligne d'avancement sur ce rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5. Le contact de la périphérie 28 du disque 26 avec la surface latérale 9 de la tige 7 défini une zone de contact 41. Cette zone de contact 41 est dépendante de l'inclinaison du disque 26 par rapport à la tige 7 et est dépendante de la forme affûtée de la périphérie 28 du disque 26. Cette forme affûtée permet d'augmenter la zone de contact 41 du disque 26 avec la tige 7 dans certaines situations. Cette zone de contact 41 se réduit au fur et à mesure que l'on pousse le bras articulé 29 sur la tige 7 vers l'arrière par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5 lorsque l'encollage est réalisé par-devant, figure 3b. Cette zone de contact 41 augmente au contraire au fur et à mesure que l'on pousse le bras articulé 29 sur la tige 7 vers l'avant par rapport 5

10

15

20

40

45

50

au plan défini par la ligne d'avancement de la vis 3 sur le rail 5 et par la position de la vis 3 sur le rail 5 lorsque l'encollage est réalisé par derrière, figure 3d.

Revendications

- 1. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) comportant
 - un moyen permettant de mettre en place au moins une vis (3) de petite taille comprenant une tige (7) et une tête (8) munie d'une surface latérale (9) et d'une surface inférieure (11),
 - une colle particulière (2), et
 - un dispositif (6) pour déposer la colle sur au moins une vis de petite taille comportant un disque (26) en rotation baignant au moins partiellement dans un bac (27) contenant la colle (2) pour recevoir de la colle sur une périphérie (28) du disque (26), caractérisée en ce que
 - le moyen permettant de mettre en place au moins une vis comporte un rail (5) directeur, lequel rail est destiné à porter au moins une vis et est disposé de telle manière que le disque encolle la vis selon un plan défini par la ligne d'avancement de la vis sur le rail, et
 - la vitesse de rotation du disque (26) est telle que le disque (26) est mis en contact avec au moins une vis (3), au niveau de la périphérie encollée du disque (26), pour communiquer un mouvement de rotation à chaque vis (3) suffisamment rapide pour encoller au moins la totalité du pourtour d'au moins une partie de la surface latérale (9) de la tige (7) de chaque vis (3) en contact avec le disque (26) et pour propulser la vis vers une sortie (17) du rail.
- 2. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon la revendication 1 comporte un bras articulé (29) sur lequel est fixé le disque (26) permettant de choisir un angle de contact (36) entre la vis (3) et le disque (26) caractérisé en ce que l'angle de contact (36) entre la vis (3) et le disque (26) est choisi en fonction de la taille de la vis (3).
- 3. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon la revendication 2 caractérisée en ce que le bras articulé (29) est amovible de telle manière que le disque (26) puisse encoller par-devant ou par derrière la vis (3) par rapport à un plan défini par une ligne d'avancement de la vis sur le rail (5) et par la position de la vis (3) sur le rail (5).
- 4. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon la revendication 3 caractérisée en ce que lorsqu'une vis (3) est encollée par derrière par rapport au plan défini par la ligne d'avancement de la

vis sur le rail (5) et par la position de la vis (3) sur le rail (5), un angle d'écartement (35) du bras articulé (29) est choisi tel qu'il permette au disque (26) d'encoller la surface latérale (9) uniquement ou bien la surface latérale (9) et la surface inférieure (11) de cette vis (3).

- 5. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon la revendication 1 caractérisée en ce que la vitesse linéaire de la périphérie (28) du disque (26) est supérieure à la vitesse de déplacement de chacune des vis (3) situées sur le rail (5) avant leur contact avec le disque (26) et en ce que chacune des vis (3) est propulsée par le disque (26) sur le rail de manière à ce que les vis (3) n'entrent pas en contact les unes avec les autres après leur contact avec le disque (26).
- 6. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisée en ce que
 - le rail (5) comporte deux lames (18) espacées entre elles selon un certain écartement (19) permettant de maintenir chaque vis (3) au niveau de la tête (8) tout en laissant la possibilité à la vis (3) de se déplacer par vibration;
 - l'écartement (19) entre les deux lames (18) du rail (5) est réglable et est fonction des caractéristiques des vis (3);
- 7. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 6 caractérisée en ce que le rail (5) est incliné de telle manière que cette inclinaison facilite un déplacement de la vis (3) vers la sortie (17) du rail (5).
- 8. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisée en ce que le disque (26) est en acier dur trempé.
- 9. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 8 caractérisée en ce que le disque (26) comporte une périphérie affûtée (28).
- 10. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 9 caractérisée en ce que le bras articulé (29) comporte un moyen de réglage de la vitesse de rotation du disque (26) adaptable en fonction de la taille des vis (3).
- 11. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 10 caractérisée en ce que la machine comporte un système de soufflerie (21) pour sécher la colle (2) disposé à proximité du trajet de la vis (3), le long du rail (5) après le disque (26) et orienté de telle manière qu'il

facilite le déplacement de la vis.

12. Machine (1) à déposer de la colle (2) sur des vis (3) selon l'une des revendications 1 à 11 caractérisée en ce que la colle (2) est microencapsulée et contient de la résine époxy.

13. Procédé de dépôt d'une colle faisant intervenir une machine (1) selon l'une des revendications précédentes.

10

15

20

25

30

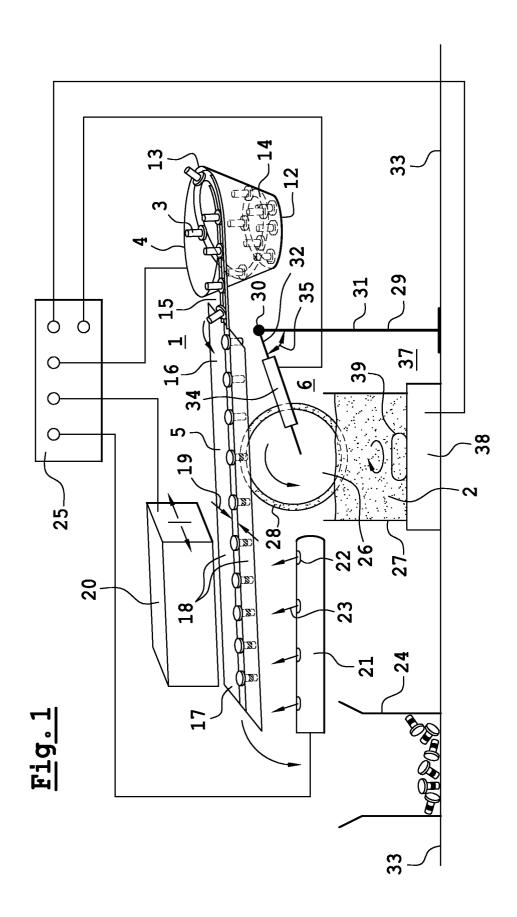
35

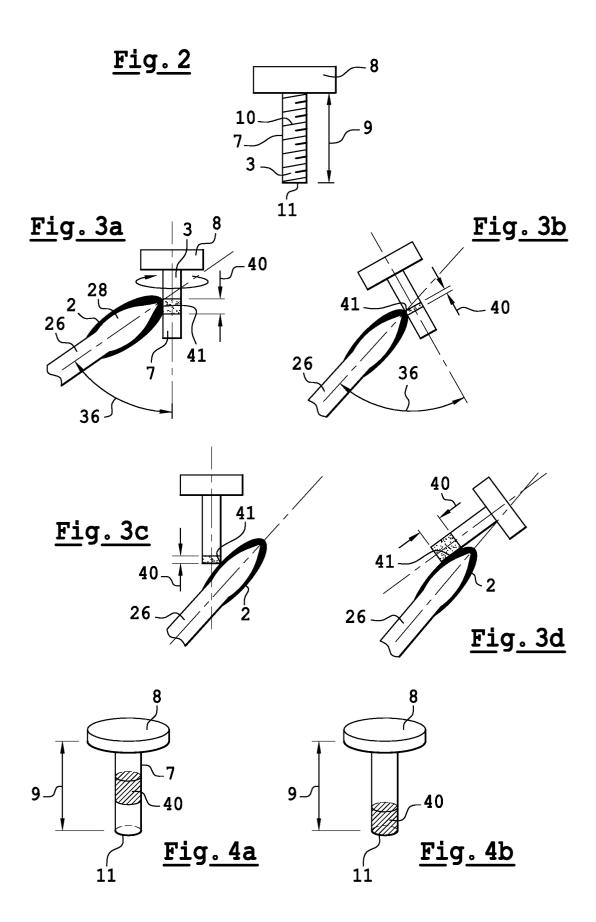
40

45

50

55







Office européen RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 02 10 2052

Catégorie		indication, en cas de besoin,	Revendication	
X	des parties pert DE 24 41 407 A (OMF 11 mars 1976 (1976- * page 18 - page 19 * page 22, dernier * page 23, dernier alinéa 1 * * page 24, dernier alinéa 1 * * page 26, alinéa 2	NITECHNIC GMBH) -03-11) 9, alinéa 1 * alinéa * alinéa - page 24, alinéa - page 25,	1,2,5, 11-13	B05C1/02
Α	* figures *		3,4,6-10	
X	US 4 428 982 A (WAL 31 janvier 1984 (19 * colonne 6, ligne * figures *	84-01-31)	1,12,13	
Α	92. 00	No. 100 All.	2-11	Annual Control of the
A	US 2 647 489 A (RYC 4 août 1953 (1953-C * colonne 6, ligne * figure 9 *	18-04)	2-4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) B05C F16B
Le pre	ésent rapport a été établi pour to	utes les revendications		
Į.	ieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherc	he	Examinateur
	LA HAYE	29 octobre 2	002 Bar	ré, V
X : parti Y : parti autre A : arriè O : divu	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaisor document de la même catégorie re-plan technologique lgation non-écrite iment intercalaire	E : documer date de c n avec un D : cité dans L : cité pons	u principe à la base de l'i nt de brevet antérieur, ma dépôt ou après cette date la demande d'autres raisons de la même famille, docu	is publié à la

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 02 10 2052

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-10-2002

Document breve au rapport de rec	herche	Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2441407	Α	11-03-1976	DE	2441407 A1	11-03-1976
US 442898 2	А	31-01-1984	AUCUN	Mark arab dest table (place lives "Such blick state and selfic adel) and	Mil 100 007 000 007 Wil 607 USA GAS GAS GAS GAS GAS MIN PLL 200 AND MALE
US 2647489	A	04-08-1953	AUCUN	CASE Agus grays some delle Medi Addi Albas crissi anno desse diline delle	Miles and all all all all all all all all all al

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460